



CONSEIL DU 10^e ARRONDISSEMENT
Séance du 23 janvier 2024

Procès-verbal

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 janvier à 18h30, le Conseil du 10^e arrondissement, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'arrondissement, dans la Salle des Mariages, sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, maire d'arrondissement.

Date de la convocation : 17/01/24

Étaient présents : M. Éric ALGRAIN ; M. Raphaël BONNIER ; Mme Kim CHIUSANO ; M. Ulf CLERWALL ; Mme Alexandra CORDEBARD ; M. David DELPLANQUE ; Mme Awa DIABY ; M. Bertil FORT ; M. Philippe GUTTERMANN ; Mme Pauline JOUBERT ; M. Élie JOUSSELLIN ; Mme Philomène JUILLET ; Mme Laurence PATRICE ; M. Sylvain RAIFAUD ; Mme Sylvie SCHERER ; M. Paul SIMONDON ; ; Mme Dominique VERSINI ; M. Thomas WATANABÉ-VERMOREL.

Absents excusés : Mme Laurence PATRICE a donné pouvoir à M. Élie JOUSSELLIN pour le début de la séance ; Mme Léa VASA a donné pouvoir à M. Sylvain RAIFAUD ; Mme Isabelle DUMOULIN a donné pouvoir à M. David DELPLANQUE ; M. Rémi FÉRAUD a donné pouvoir à M. Paul SIMONDON ; Mme Sylvie SCHERER a donné pouvoir à M. Ulf CLERWALL pour la fin de la séance.

TABLE DES MATIÈRES

Délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription à l'ordre du jour ou d'une inscription d'office	5
10 2024 01 – Désignation du secrétariat de séance	5
10 2024 02 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 28 novembre 2023.....	5
2024 DU 29 – Constitution d'une servitude de passage au profit de la piscine municipale de Château Landon grevant la parcelle 7A et 9 boulevard de la Chapelle (10 ^e).....	6
2024 DVD 32 – Financement des études d'AVP pour la mise en accessibilité et pour la création d'un nouvel accès Est à la station de métro La Chapelle, Ligne 2 – LA DÉLIBÉRATION EST RÉTIRÉE	7
2024 DLH 12 – Location de l'immeuble 178, rue du Faubourg Saint-Martin (10 ^e) à Société Immobilière 3F – Bail emphytéotique	8
2024 DAE 13 – Subventions (1 581 000 euros) et conventions avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion	11
2024 DSOL 6 – Avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 30 centres sociaux et socioculturels de Paris et convention annuelle tripartite entre Ville, CAF et FCS 75	12
2024 DPE 3 – Subventions (46 000 euros) et conventions avec 3 structures œuvrant pour la prévention des déchets et la sensibilisation des Parisiennes et Parisiens	14
2024 DASCO 1 – Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (118 209 euros), subventions d'équipement (2 772 875 euros) et subventions pour travaux (223 900 euros)	16
2024 DDCT 1 – Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (750 086 euros pour 64 associations et la réalisation de 122 actions)	19
2024 DDCT 14 – Subventions (284 483 euros) à 3 associations pour le projet Réseau EIF-FEL 3 au titre de l'intégration	23
Délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription	26
2024 DFPE 11 – Subventions (7 635 022 euros) et avenants n° 1, 3 et 4 avec l'association ABC Puériculture (16 ^e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile	26
2024 DFPE 12 – Subvention (4 553 331 euros) et avenant n° 3 avec l'association La Maison Kangourou (LMK) (10 ^e) pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance	26
2024 DFPE 14 – Subventions (843 714 euros) et avenant n° 3 avec l'association Esperem (6 ^e) pour ses 4 établissements d'accueil de la petite enfance	26

2024 DJS 54 – Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2024	26
2024 DJS 55 – Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2024	26
2024 DAC 1 – Subventions (328 500 euros), conventions et avenants pour 7 structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque	26
2024 DAC 192 – Subventions (20 000 euros) à 2 structures parisiennes en faveur de la pratique artistique amateur adulte	26
2024 DAJ 3 – Subvention et avenant n° 1 (296 750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris	26
2024 DDCT 2 – Subventions au titre de l'engagement citoyen et associatif à 18 associations	26
VŒUX	27
10 2024 01 – VŒU PRÉSENTÉ PAR LES ÉLU.E.S DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE, SUR PROPOSITION DES ÉLU.E.S PCF, RELATIF AUX SUPPRESSIONS DE POSTES ENSEIGNANTS DANS LES ÉCOLES ET LES COLLÈGES PARISIENS	27
10 2024 02 – VŒU DÉPOSÉ PAR ÉLIE JOUSSELLIN, LAURENCE PATRICE ET PHILIPPE GUTTERMANN, ÉLU.E.S DU GROUPE PCF, RELATIF À UN HOMMAGE À THÉO KLEIN	31
10 2024 03 – VŒU DÉPOSÉ PAR ÉLIE JOUSSELLIN, LAURENCE PATRICE ET PHILIPPE GUTTERMANN, ÉLU.E.S DU GROUPE PCF, RELATIF AU PROLONGEMENT DE LA TRÊVE HIVERNALE ET AUX EXPULSIONS LOCATIVES	32

Madame la Maire procède à l'appel nominatif des Conseillers.ères présent.e.s. Le quorum requis étant atteint, le Conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Bertil FORT

La séance est ouverte à 18h39.

Mme CORDEBARD ouvre la séance en souhaitant une très bonne année à tous.tes les présent.e.s et à toutes les personnes qui suivent le Conseil d'arrondissement en direct sur Internet. Avant d'entamer l'ordre du jour, elle tient à remercier les élu.e.s pour leur engagement en faveur des habitant.e.s du 10^e. Elle rappelle que le 24 janvier, à midi, se tiendra à la mairie la cérémonie des vœux destinée à l'ensemble des agents municipaux et aux directrices et directeurs des établissements scolaires de l'arrondissement. Elle rappelle également que le 25 janvier aura lieu la 7^e édition de la Nuit de la Solidarité, et invite chaudement ses collègues et le public à s'inscrire pour y participer. Il s'agit d'un moment de mobilisation important, qui permet de recenser le nombre de personnes sans solution d'hébergement, de mieux connaître leurs profils et de faire ainsi progresser les dispositifs et les politiques publiques en fonction de leurs besoins.

Madame la Maire profite de l'occasion pour annoncer la réunion publique qui se déroulera en mairie le 30 janvier et qui sera consacrée aux périmètres de sécurité des Jeux Olympiques et Paralympiques dans le 10^e. En proposant que chaque arrondissement parisien organise une réunion publique d'information, la Préfecture de Police a pris une très bonne initiative. Même si le 10^e ne fait pas partie des arrondissements les plus impactés par les dispositifs qui seront mis en place – restrictions de circulation motorisée et d'accès, etc. –, ses habitants doivent savoir quels événements auront lieu à proximité et quelles mesures seront prises, afin de mieux organiser leurs déplacements.

Enfin, le 4 février, les Parisien.ne.s seront invités à donner leur avis lors d'une votation citoyenne sur le stationnement des SUV, véhicules polluants et encombrants, au sein de la ville. Mme CORDEBARD posera, à cette occasion, une question concernant spécifiquement le 10^e arrondissement, et notamment le réaménagement du boulevard de Magenta. Face au démarrage quelque peu chaotique du nouveau gouvernement et à la complexité du contexte national et international actuel, la mission des élu.e.s locaux est de soutenir le service public, de rester aux côtés des habitant.e.s et de les accompagner autant que possible en leur donnant des éclairages et des repères.

Madame la Maire annonce ensuite les pouvoirs qui ont été conférés par les élu.e.s absent.e.s et entame l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement en informant que la délibération DVD 32 a été retirée car la

convention entre la Ville et la RATP n'a pas encore été signée. Quant à la délibération DJS 55, en l'absence d'Isabelle DUMOULIN qui devait la présenter, elle sera votée en bloc avec les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription.

ORDRE DU JOUR

Délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription à l'ordre du jour ou d'une inscription d'office

10 2024 01 – Désignation du secrétariat de séance

Rapporteuse : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD propose de désigner, au bénéfice de l'âge, Bertil FORT comme secrétaire de séance.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		17	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

10 2024 02 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 28 novembre 2023

Rapporteuse : Alexandra CORDEBARD

En l'absence de demandes de modifications, **Mme CORDEBARD** propose d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 28 novembre 2023.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		17	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

2024 DU 29 – Constitution d'une servitude de passage au profit de la piscine municipale de Château Landon grevant la parcelle 7A et 9 boulevard de la Chapelle (10^e)

Rapporteur : Philippe GUTTERMANN

M. GUTTERMANN explique que les travaux de rénovation de la piscine municipale de Château Landon prévoient la création d'une issue de secours supplémentaire qui donnera accès à la voie publique en empruntant les parcelles situées au 7A et 9 boulevard de la Chapelle, propriétés du bailleur social ICF La Sablière. La demande de constitution d'une servitude de passage avait déjà été adressée en mars 2023 au Conseil de Paris, qui l'avait autorisée. Cependant, à la suite de relevés complémentaires effectués par le géomètre expert, il était apparu que la désignation cadastrale devait être complétée pour intégrer au fonds une autre parcelle également propriété d'ICF La Sablière. La délibération votée en mars 2023 avait ainsi dû être rapportée. Elle est maintenant proposée au vote des élu.e.s auquel.le.s il est demandé d'autoriser la constitution de ce droit de passage, qui sera consenti à titre gratuit et de façon perpétuelle mais exclusivement comme sortie de secours permettant l'évacuation en cas d'incendie vers le boulevard de la Chapelle.

M. GUTTERMANN saisit l'occasion pour faire le point sur les travaux de rénovation de la piscine de Château Landon. Celle-ci devrait réouvrir au public d'ici la fin de 2025. Les travaux ne démarreront qu'en juin 2024 pour permettre au CRL 10 de terminer la saison et aux usagers de bénéficier du centre d'animation dans les meilleures conditions. Les réunions de concertation pour l'avenir du centre ont lieu tous les 15 jours. Des propositions de relocalisation devraient être formalisées au printemps 2024, aussi bien pour les activités du CRL 10 que pour celles du PIJ (Point Information Jeunesse) et du Centre social, ayant été établi que ce dernier doit rester dans son périmètre d'action actuel.

Mme SCHERER souhaitait avoir un certain nombre d'éléments sur le calendrier des travaux et sur le relogement de l'ensemble des activités réalisées dans l'espace Château Landon, et tout particulièrement de celles du Centre social. M. GUTTERMANN l'a rassurée en faisant savoir que toutes les activités du CRL 10 pourront être maintenues jusqu'au début des travaux et que des solutions pour la suite sont en train d'être cherchées et trouvées. Le groupe Les Écologistes pour Paris 10 votera en faveur de la délibération DU 29.

Mme CORDEBARD se réjouit que les travaux de rénovation de la piscine de Château Landon puissent prochainement démarrer, et propose aux élu.e.s de passer à la mise aux voix.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		17	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	

Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.

2024 DVD 32 – Financement des études d'AVP pour la mise en accessibilité et pour la création d'un nouvel accès Est à la station de métro La Chapelle, Ligne 2 – LA DÉLIBÉRATION EST RÉTIRÉE

2024 DLH 24 – 169 rue Lafayette (10^e) – Conclusion d'une convention d'occupation du domaine public – SNCF

Rapporteuse : Pauline JOUBERT

Mme JOUBERT informe que la Ville est propriétaire d'un immeuble dit « Maison du Puisatier » au niveau de l'actuel 169, rue Lafayette dans le 10^e. Cette maison servait d'accès à un aqueduc souterrain et avait été gérée par la Direction de la Propreté et de l'Eau jusqu'en 1990. Elle avait ensuite servi d'hébergement d'urgence avant de faire l'objet, lors d'un précédent mandat, d'un projet de logement basé sur un principe de densification et de surélévation que la majorité de l'époque avait finalement décidé d'arrêter. Cette maison relève aujourd'hui du domaine public.

SNCF - Gares et Connexions a manifesté son intention d'utiliser ce bâtiment, pour une durée de 4 ans, afin d'y localiser une base-vie de chantier pour les travaux de la nouvelle liaison souterraine Bipôle entre les gares de l'Est, Magenta et du Nord. Ce projet, qui a pour vocation de faciliter les trajets des voyageurs entre les deux gares, est soutenu par la mairie du 10^e depuis de nombreuses années et deux délibérations ont été votées, en mars 2021 et en mars 2023, au sein du Conseil d'arrondissement pour l'accompagner. Le bâtiment nécessite une remise en état et SNCF - Gares et Connexions prévoit des travaux estimés à 300 000 euros comprenant la reprise des murs, sols, plafonds, électricité et sanitaires.

Dans l'attente d'un projet de reconversion du bâtiment – qui s'annonce complexe en raison de la configuration exiguë et du faible potentiel de densification –, la délibération DLH 24 propose d'autoriser une occupation temporaire du lieu par SNCF - Gares et Connexions. Ce faisant, il sera possible d'éviter l'installation d'une nouvelle emprise SNCF dans un espace – la partie nord de l'arrondissement – qui est déjà occupé par plusieurs chantiers. S'agissant d'une base-vie pour une opération d'aménagement ferroviaire, la délibération propose également d'autoriser une mise à disposition à titre gratuit du bâtiment.

Mme JOUBERT termine son intervention en annonçant qu'après les travaux sur la partie haute de la rue d'Alsace, la réfection de l'escalier monumental et l'arrivée de l'escalator, le démarrage des travaux de reprise de la partie basse de la rue d'Alsace – dans une version préfigurative d'une installation pérenne à l'issue des grands travaux – permettra de transfigurer l'espace public en supprimant, avant l'été, le stationnement sauvage au profit d'assises, de bacs plantés, d'arceaux vélos, d'une fontaine brumisateuse et de deux sanisettes.

M. WATANABÉ-VERMOREL rappelle que le Conseil d'arrondissement avait voté, au tout début du mandat, une occupation temporaire de l'immeuble qui n'avait pas eu lieu par la suite sous prétexte de la présence de plomb. Il le regrette car, au cours des trois dernières années, des projets auraient pu trouver leur place dans ce lieu. Il faudra s'assurer que les travaux prévus par SNCF - Gares et Connexions comprennent la dépollution de l'immeuble et que sa future attribution fasse l'objet d'une concertation avec les habitant.e.s.

Mme CORDEBARD fait noter à M. WATANABÉ-VERMOREL que la présence de plomb dans l'immeuble et le coût des travaux estimé à 300 000 euros ne peuvent pas être considérés comme un prétexte. L'occupation temporaire par SNCF - Gares et Connexions est une bonne opération pour la Ville et les travaux prévus permettront de rénover l'immeuble et de le préparer à de futurs usages. Madame la Maire propose ensuite de passer à la mise aux voix.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		17	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

2024 DLH 12 – Location de l'immeuble 178, rue du Faubourg Saint-Martin (10^e) à Société Immobilière 3F – Bail emphytéotique

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

M. JOUSSELLIN rappelle que le projet porté par la délibération DLH 12 avait déjà été présenté au cours du dernier Conseil d'arrondissement. L'immeuble qui en fait l'objet est un ancien garage situé à proximité de la Gare de l'Est sur la parcelle d'angle au 178-182 rue du Faubourg Saint-Martin et 4 rue du Terrage dans le 10^e. La délibération propose d'autoriser à conclure, après la préemption de cet immeuble de la part de la Ville, un bail emphytéotique avec la Société Immobilière 3F pour la réalisation d'un programme de 86 logements sociaux dans une zone qui en est déficitaire. De par le nombre de logements qui seront créés, il s'agit donc d'un projet ambitieux qui lutte résolument contre la spéculation immobilière, car l'immeuble en question était destiné, dans un premier temps, à devenir un hôtel de luxe. Le projet de création de logements sociaux a été gagné grâce à la mobilisation des riverain.e.s et à celle du collectif du logement de Paris des Faubourgs.

M. FORT souligne le fait que ce projet immobilier important va, encore une fois, à l'encontre de la végétalisation du 10^e arrondissement. La construction des 86 logements sociaux d'une surface habitable de presque 6 000 m² se fera en effet sur une surface au sol d'environ 2 600 m², et cela dans un territoire qui est déjà très dense et où les terrains non bâtis sont rares. M. FORT pense aux habitant.e.s qui sont

préoccupé.e.s par l'adaptation de la ville au changement climatique et aux familles qui sont à la recherche d'espaces verts pour leurs enfants. Pourtant, tous les membres de la majorité municipale semblaient d'accord sur le fait qu'il y a urgence à adapter la ville au changement climatique. Le vote en 2023 du PLU Bioclimatique témoignait de la prise de conscience collective sur la nécessité de doubler le nombre d'espaces verts à Paris, y compris dans le 10^e arrondissement.

M. FORT pense également à tous les locataires du parc social qui s'inquiètent de l'état dégradé de leur logement, comme c'est le cas au 58 boulevard de Strasbourg où les appartements du dernier étage sont menacés par l'effondrement du toit à cause de l'eau de pluie qui s'y est accumulée. Toujours sur le boulevard de Strasbourg, un bâtiment a été condamné et les locataires d'appartements situés dans un autre bâtiment n'ont pas pu se doucher pendant plusieurs mois. Tous ces locataires ne pourront que constater que la Ville va récupérer – via le système des loyers capitalisés – 40 millions d'euros sur les fonds propres des bailleurs sociaux, en empêchant ainsi ces derniers de restaurer convenablement les logements sociaux déjà existants. M. FORT pense enfin aux habitant.e.s qui sont préoccupé.e.s par la mauvaise gestion financière de la Ville et qui doivent en subir les conséquences par une augmentation de plus de 60% de la taxe foncière. Il est regrettable que la logique du chiffre se fasse, à nouveau, au détriment des locataires du parc social, des espaces verts et des finances de la Ville de Paris.

M. CLERWALL fait savoir que Les Écologistes pour Paris 10, bien que très mobilisés en faveur de la création de nouveaux espaces verts, soutiennent le projet immobilier porté par la délibération DLH 12. La vraie raison qui pousse l'opposition de droite à le contester n'est pas le montage financier mais plutôt la création de logements sociaux, accusée à tort de faire monter le prix de l'immobilier à Paris malgré le fait qu'il n'existe aucune étude économique sérieuse pour le démontrer. Les écologistes préfèrent pointer du doigt le retrait du marché de logements privés destinés à la location saisonnière et de résidences secondaires laissées vides la plupart de l'année. M. CLERWALL réfute aussi l'idée que la création de nouveaux logements sociaux enlève aux bailleurs la capacité de rénover ceux déjà existants. Leur situation financière connaît actuellement un bon équilibre et ce ne sont pas les loyers capitalisés qui vont le perturber. L'urgence immédiate à Paris est de permettre l'accès au parc locatif aux classes populaires, aux ouvrières et à toutes les travailleuses qui sont communément appelés « les premières de corvée ». Pour cette raison, le groupe écologiste votera en faveur de la délibération DLH 12.

M. JOUSSELLIN n'est pas surpris par l'intervention de M. FORT, qui soutient un gouvernement tellement peu préoccupé par la crise du logement qu'il n'a même pas, depuis deux semaines, de ministre qui s'en charge. En revanche, l'accès au logement pour toutes les Parisiennes constitue une des priorités de la majorité municipale. Celle-ci se soucie des familles mal logées et de celles en quête d'un hébergement d'urgence, de la même manière qu'elle se soucie de l'écologie et de l'adaptation de la ville au changement climatique. M. JOUSSELLIN ajoute qu'il ne faut pas critiquer un projet avant de le connaître et que les bailleurs sociaux envisagent toujours, dès que possible, la création d'espaces verts.

Quant aux problèmes liés à l'immeuble situé au 58 boulevard de Strasbourg, au cours de l'année passée M. JOUSSELLIN a rencontré à huit reprises ses locataires. Un projet de rénovation de l'immeuble est à l'étude et Mme CORDEBARD en discutera avec le bailleur dans les semaines à venir. La sécurité des locataires prime sur tout le reste et, pour cette raison, un bâtiment a dû être condamné. La majorité municipale est bien consciente des difficultés rencontrées par les locataires d'immeubles dégradés et n'a pas besoin pour agir des rappels de M. FORT.

M. RAIFAUD demande la parole pour une explication de vote. Il rappelle que le groupe écologiste est toujours très attentif à ce que la création de nouveaux logements sociaux ne se fasse pas au détriment des espaces verts. En l'occurrence, il s'agit d'une parcelle qui est déjà bâtie et qui se trouve à 200 m du plus grand espace vert du 10^e arrondissement et à 50 m d'une parcelle que les élu.e.s écologistes ont protégée au prix de débats intenses au sein de la majorité. Si ces derniers font du logement social une priorité, c'est aussi parce que le Gouvernement fait défaut dans ce domaine, et tout particulièrement dans la lutte contre les locations saisonnières qui « désactivent » complètement la vie locale. M. RAIFAUD ne comprend pas que, tout en se plaignant en permanence du départ des familles, M. FORT s'oppose à la création de nouveaux logements sociaux qui leur permettraient de rester en ville.

Mme CORDEBARD définit comme « fourre-tout » l'intervention de M. FORT, qui a repris tous ses arguments contre les logements sociaux répétés à longueur de conseils d'arrondissement. Cependant, lorsqu'on se propose de développer ou de corriger une politique publique, il faut toujours partir du réel. En 2000, 26% des logements étaient déjà retirés à la location des familles qui voulaient vivre dans le 10^e. Aujourd'hui, leur nombre a beaucoup augmenté. Le chiffre exact sera bientôt disponible, mais Mme CORDEBARD prévoit que les résidences secondaires et les locations Airbnb constituent environ un tiers des logements de l'arrondissement. Il s'agit de la principale raison qui empêche les familles de s'installer dans le 10^e. La situation s'est quelque peu améliorée car, après une longue période pendant laquelle les banques ne prêtaient plus d'argent, des prêts pour des acquisitions immobilières sont à nouveau accordés. Les locataires restent cependant peu nombreux à en bénéficier, ce que l'on peut constater sur le parc public où le taux de rotation a encore diminué.

Quant aux bailleurs sociaux parisiens, s'ils ne sont pas très riches, leurs finances sont néanmoins en équilibre, et la Ville de Paris y veille en y contribuant largement. Le Gouvernement a tellement baissé les aides au logement que Paris est confronté à une crise majeure. Si la Ville s'investit autant dans ce domaine, c'est parce que l'État ne fait pas correctement sa part. Elle est ainsi obligée de renforcer ses capacités à acquérir des biens immobiliers, en diversifiant ses modes d'intervention afin de permettre aux gens de se loger.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents	17
--------------------------------	----

Nombre de votants		21	
POUR	20	CONTRE	1 (Bertil FORT)
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à la majorité.			

2024 DAE 13 – Subventions (1 581 000 euros) et conventions avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion

Rapporteuse : Sylvie SCHERER

Mme SCHERER rappelle que, parmi les dispositifs favorisant le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées, le Dispositif Premières Heures (DPH) a fait ses preuves. Opéré par des associations œuvrant dans l'accompagnement par le travail, il s'adresse à des Parisien.ne.s en situation de grande exclusion sociale, sans domicile fixe et qui ne peuvent accéder au droit commun des parcours proposés par les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE). Ce dispositif, inclus dans le cadre du Pacte parisien de lutte contre l'exclusion, permet aux personnes recrutées de reprendre une activité professionnelle selon un rythme progressif adapté à leur profil et de bénéficier d'un accompagnement social et professionnel vers une sortie en emploi ou en formation.

En 2023, ce sont 323 personnes en file active qui ont pu bénéficier de ce dispositif. 30% d'entre elles vivaient à la rue, et plus de la moitié avaient connu une période d'errance supérieure à trois ans. À l'issue de leur parcours, près de 50% des bénéficiaires ont trouvé un emploi, notamment en structures d'insertion par l'activité économique. Un quart des personnes qui vivaient à la rue en début de parcours a obtenu une solution d'hébergement au cours de l'année.

La délibération DAE 13 propose de soutenir 18 structures qui ont répondu à l'appel à projets lancé par la Ville de Paris. Certaines d'entre elles sont bien connues dans le 10^e arrondissement, où elles opèrent depuis de nombreuses années. Mme SCHERER souhaite attirer l'attention des élu.e.s tout particulièrement sur l'association Gaïa Paris, dont l'objet est de rencontrer et prendre en charge toute personne consommatrice de substances psychoactives, dans ses dimensions médicales, sociales et psychologiques. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 84 000 euros pour financer des activités d'accompagnement en direction notamment de femmes victimes de violences, de prostituées et de personnes transgenres victimes d'exclusion. Les autres associations concernées par la délibération DAE 13 qui agissent ou qui ont le siège social dans le 10^e arrondissement sont Aurore, Cités Caritas, Emmaüs Solidarité et Travail et Vie.

M. RAIFAUD informe que, dans le cadre du Dispositif Premières Heures et du programme Jardins d'insertion, Emmaüs Solidarité intervient dans le jardin Saint-Laurent et dans le square Cavallé-Coll du 10^e arrondissement. Tout en permettant à des personnes en situation de très grande précarité de retrouver un rythme de travail adapté, l'association redonne vie à ces deux espaces verts du 10^e en offrant aux habitants

du quartier un lieu d'animation et de mixité sociale. Elle entretient ainsi un élan de solidarité en favorisant la rencontre des bénéficiaires du dispositif avec les bénévoles des jardins partagés et les différents publics qui fréquentent ces espaces verts.

Mme CORDEBARD souligne l'importance de soutenir le réseau associatif qui s'est mis en place à Paris et dans le 10^e arrondissement, et qui accomplit un travail remarquable à destination des personnes les plus fragiles. Avec l'inflation et la hausse du prix de l'énergie et des biens de première nécessité, la pauvreté augmente et de plus en plus de familles qui se maintenaient à peine en équilibre se retrouvent désormais dans des situations de grande précarité. Les files actives de distribution alimentaire témoignent de ce basculement d'une partie de la population dans la pauvreté. Dans les rues de l'arrondissement, les tentes et les campements font leur apparition, chaque jour plus nombreux, tandis que le nombre des personnes qui fréquentent les accueils de jour a doublé par rapport à 2020. Il est évident qu'il faut continuer à créer des logements sociaux et des hébergements d'urgence, et à tendre la main pour permettre à toutes ces personnes de se loger, de se nourrir et de retrouver dignité et autonomie. Madame la Maire est fière d'appartenir à une majorité municipale qui s'est résolument engagée sur cette voie et qui travaille au quotidien pour atteindre ses objectifs.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		17	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

2024 DSOL 6 – Avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 30 centres sociaux et socioculturels de Paris et convention annuelle tripartite entre Ville, CAF et FCS 75

Rapporteuse : Sylvie SCHERER

Mme SCHERER explique que la délibération DSOL 6 a pour objet de proroger d'un an – du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 – les conventions pluriannuelles d'objectifs signées avec les associations gestionnaires de 30 centres sociaux et socioculturels de Paris. Ceux-ci sont des « briques » indispensables pour construire dans chaque quartier la cohésion sociale dont la ville a besoin. La délibération a également pour objet de signer une convention annuelle avec la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels (FCS) de Paris au titre de l'année 2024. Elle est liée au fait qu'en 2022, les difficultés financières d'une association gérant un centre social étaient venues rappeler qu'une défaillance d'un acteur du secteur restait possible, particulièrement dans le contexte d'après-crise sanitaire. Une mission d'audit avait ainsi été confiée à l'Inspection Générale de la Ville de Paris en 2023, afin de réévaluer la situation économique des centres

sociaux et de faire des propositions de consolidation du fonctionnement et des modalités de financement de ces derniers. Le rapport issu de cette mission sera rendu début 2024.

Mme SCHERER saisit l'occasion pour rappeler que le 31 janvier, sur la place de la République, aura lieu une manifestation organisée par la FCS. Les centres sociaux et socioculturels de la ville se trouvent en effet dans l'obligation de « faire plus avec moins », c'est-à-dire d'essayer de résoudre une équation impossible. Il a été demandé à ces structures de se professionnaliser et d'être le plus possible à l'écoute des habitants sans cependant leur accorder les moyens financiers nécessaires et sans tenir compte de la difficulté à recruter des professionnels du travail social. Mme SCHERER espère que l'adoption d'un nouveau Schéma directeur triennal, qui sera construit dans le courant de l'année 2024, sera à la hauteur aussi bien des ambitions de la FCS que de celles énoncées dans la délibération DSOL 6. Elle invite ses collègues à voter celle-ci en rappelant le 10^e arrondissement est concerné par les associations AIRES 10 et Le Pari's des Faubourgs, qui viennent toutes les deux de rénover leur projet social en concertation avec les habitants.

M. BONNIER tient à souligner le travail indispensable réalisé par les trois centres sociaux et socioculturels du 10^e arrondissement : Château Landon, Le Pari's des Faubourgs et AIRES 10. Ce dernier vient d'inaugurer sa nouvelle halte-garderie associative, rénovée grâce au Budget Participatif, qui bénéficiera aux habitants du Buisson-Saint-Louis. Ces trois centres, qui constituent des espaces privilégiés de rencontre et de lien social et qui développent des missions en faveur de l'enfance et la jeunesse, l'accès aux droits, l'inclusion numérique, l'accueil et l'apprentissage du français pour les migrants, l'économie sociale et solidaire, etc., sont également et surtout des foyers d'initiatives portées par les habitants qui, appuyés par des professionnels, ont la possibilité de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour leur quartier.

Aujourd'hui, à Paris comme dans toute la France, les centres sociaux et socioculturels sont menacés dans leur équilibre économique en raison, d'une part, des besoins sociaux croissants de la population et des coûts croissants qui en découlent pour eux et, d'autre part, des difficultés de recrutement causées par un manque d'attractivité salariale des métiers du social. Il est important de répondre à l'appel lancé par la FCS, de lui montrer son soutien en participant notamment au rassemblement du 31 janvier sur la place de la République. Il est nécessaire de travailler main dans la main avec ces structures pour les sortir du danger en repensant ensemble leur modèle économique, en revalorisant le travail des professionnel.le.s de l'animation et de l'accompagnement social, et en repensant aussi le pacte de coopération entre les centres sociaux et leurs partenaires dont les pouvoirs publics.

M. BONNIER termine son intervention en signalant qu'un nouvel espace de vie sociale, géré par la Maison du Canal, ouvrira bientôt à la Grange-aux-Belles. Cette nouvelle structure, qui aura pour vocation de mener des projets culturels intergénérationnels avec les habitants du quartier, pourrait à terme devenir un centre social. Une concertation publique aura lieu dans les jours prochains dans la salle Robert Desnos pour définir ses stratégies.

Mme SCHERER espère que le nouvel espace de vie sociale de la Grange-aux-Belles puisse un jour se transformer en vrai centre social. Elle rappelle cependant que ce passage n'est pas automatique : un certain nombre d'espaces de vie sociale, implantés dans le 10^e arrondissement, n'ont pas pour objectif de devenir des centres sociaux.

Mme CORDEBARD souhaite mettre en évidence le fait que les centres sociaux et socioculturels sont des lieux de rencontres et d'échanges qui favorisent la mixité sociale et intergénérationnelle, et qui permettent aux habitant.e.s de réaliser de très beaux projets en travaillant ensemble. De cette manière, ces structures aident les élu.e.s locaux.les à faire en sorte que des populations différentes puissent cohabiter sur le même territoire sans tensions et en s'entraidant, et elles offrent ainsi une des visions possibles de la société de demain. Pour ces raisons, Mme CORDEBARD juge incompréhensible qu'à la suite de la nouvelle cartographie entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024, le 10^e arrondissement perde 80% de ses quartiers prioritaires. Ni le quartier de la Grange-aux-Belles ni celui du Buisson-Saint-Louis ne feront plus partie des territoires Politique de la Ville. Et pourtant, les difficultés sociales et la pauvreté n'ont pas disparu dans ces quartiers.

Le travail que la municipalité menait avec l'État donnait ses fruits, en permettant notamment à tous les enfants d'avoir leur chance. Si l'État se retire, Paris continuera à être solidaire et multipliera ses efforts pour compenser la perte des aides du Gouvernement. Les bailleurs sociaux – les fameux bailleurs sociaux dont parlait M. FORT – qui sont installés dans les quartiers Politique de la Ville perdront énormément avec leur sortie du périmètre prioritaire. Ce n'est pas la Ville mais les politiques de l'État qui affaiblissent les bailleurs sociaux des quartiers populaires. L'État donne l'impression de « survoler » les territoires et leurs problèmes en jouant au pyromane dans les quartiers les plus fragiles qui ont pourtant très besoin de lui.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		17	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

2024 DPE 3 – Subventions (46 000 euros) et conventions avec 3 structures œuvrant pour la prévention des déchets et la sensibilisation des Parisiennes et Parisiens

Rapporteur : Ulf CLERWALL

M. CLERWALL indique que l'une des trois structures concernées par la délibération DPE 3 est La Résidence du Durable qui, inaugurée en octobre 2022, clôturera son exercice en octobre 2024. Imaginée par l'association Les Canaux et située au sein de la Mairie du 10^e, cette résidence d'innovation héberge 19 structures locales engagées pour l'environnement et la solidarité. L'exercice 2022-2024 a pour thème la réduction des déchets et l'objectif commun est le développement de projets collectifs relatifs au passage du « jetable » au « durable ». En s'appuyant sur des groupes de travail mobilisant des associations et des collectifs d'habitant.e.s du 10^e arrondissement, les résident.e.s co-construisent des projets afin de proposer des solutions répondant aux enjeux locaux. Quatre projets sont ainsi en cours d'élaboration, en lien avec quatre problématiques identifiées sur le territoire du 10^e. Par ailleurs, ces projets ont un fort potentiel de rayonnement au-delà des limites de l'arrondissement. M. CLERWALL invite chaleureusement ses collègues à se rapprocher de la Résidence du Durable et à voter la subvention de 20 000 euros qui lui est destinée.

Mme DIABY rappelle que la Ville de Paris a adopté en 2023 un Plan Climat ambitieux qui vise, entre autres, à réduire de 100 000 tonnes par an sa production de déchets. Elle s'est également engagée à valoriser les déchets qui n'ont pu être évités, dans le but notamment de préserver les matières premières, de supprimer le recours à l'enfouissement et de réduire l'incinération. À ce titre, Paris soutient activement les acteurs du territoire qui agissent au quotidien pour mettre en œuvre une démarche de réduction et de valorisation des déchets. Ce soutien se traduit par l'accompagnement de structures comme la Résidence du Durable qui mènent des opérations de sensibilisation et qui portent des projets innovants ou des expérimentations en faveur du réemploi. La délibération DPE 3 permettra de consolider les actions en cours et de renforcer l'engagement commun vers un avenir plus respectueux de l'environnement.

M. RAIFAUD souhaite signaler que les élu.e.s écologistes travaillent avec la Résidence du Durable dans le jardin Marielle Franco avec l'objectif d'y réintégrer des activités locales et d'en diversifier les usages. Il est important pour eux que ce jardin puisse développer tout son potentiel en termes de dimension sociale, et la Résidence du Durable est un des acteurs qui l'aident à atteindre cet objectif.

Mme CORDEBARD est très contente de ce concept – inauguré à la fin de la mandature précédente – consistant à faire travailler ensemble des structures qui n'auraient probablement jamais eu l'occasion de le faire. C'est ainsi que des associations, des collectifs d'habitant.e.s et des entreprises collaborent avec l'administration municipale pour construire des projets pertinents et utiles pour le 10^e arrondissement. L'entente entre les différents partenaires, qui s'épanouissent dans le travail commun, crée un écosystème favorable à l'avancement de projets très intéressants et innovants.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents	17
Nombre de votants	21

POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

2024 DASCO 1 – Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (118 209 euros), subventions d'équipement (2 772 875 euros) et subventions pour travaux (223 900 euros)

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN indique que les trois délibérations qu'il va présenter portent sur trois sujets on ne peut plus d'actualité : l'éducation, les quartiers prioritaires et l'accueil des migrant.e.s. Elles vont permettre de comparer le traitement que leur consacre la Ville de Paris avec celle qui pourrait être définie comme la « maltraitance » du Gouvernement. À l'heure où la ministre de l'Éducation nationale dénigre l'école publique provoquant l'indignation bien légitime des enseignant.e.s, la DASEN de Paris annonce le projet de fermer 5 classes dans 5 collèges du 10^e arrondissement. Les subventions d'équipement et les subventions pour travaux proposées par la délibération DASCO 1 constituent, en quelque sorte, le contrepoint imposé par l'Éducation nationale. La Ville de Paris ne renonce pas à accompagner les établissements scolaires en leur fournissant les moyens nécessaires pour accomplir au mieux leurs missions. C'est ainsi que l'enveloppe totale est en augmentation de plus de 700 000 euros, effort qui a notamment pour objectif de renouveler le matériel informatique de l'ensemble des collèges du 10^e avec la somme de 65 950 euros.

Il est possible de mesurer chaque jour, en particulier dans les quartiers prioritaires, les ravages provoqués par l'illectronisme auprès des populations les plus précaires. C'est la raison qui a poussé la Ville de Paris à doter d'un.e conseiller.ère numérique chaque arrondissement. Cela permet aux élèves et aux équipes de l'Éducation nationale de s'approprier l'outil numérique qui est essentiel pour assurer la continuité pédagogique, comme il a été démontré pendant la crise sanitaire. Les enseignant.e.s doivent en outre pouvoir disposer d'un matériel informatique de qualité dans le combat qu'ils.elles mènent contre la radicalisation via Internet. L'outil numérique est également essentiel pour combattre les inégalités sociales et permettre aux jeunes de s'insérer efficacement dans le monde du travail et dans leur vie de futurs citoyens à l'heure où la majeure partie des démarches administratives s'effectuent par voie électronique. La délibération DASCO 1 propose aussi de financer l'acquisition de mobilier de qualité pour les collèges et de voter des subventions pour travaux, avec une augmentation de plus de 20 000 euros par rapport à 2023 pour le 10^e arrondissement.

Mme JUILLET rappelle que la sempiternelle question de la lutte contre les inégalités scolaires revient, à échéances régulières, dans le débat public avec dans son sillage la non moins sempiternelle opposition entre école privée et école publique. Elle ne peut que se réjouir des moyens supplémentaires attribués aux établissements scolaires du 10^e arrondissement. À l'heure où certains voudraient faire croire que les élèves

sont plus heureux.ses dans le privé, elle ne perdra jamais une occasion de défendre l'école publique et ses valeurs. Soutenir la délibération DASC0 1, c'est permettre l'acquisition de matériel informatique et de permettre ainsi aux collégien.ne.s d'avoir accès à des équipements de qualité en nombre suffisant pour apprendre sereinement. Soutenir l'acquisition de ces équipements, c'est assurer aux collégien.ne.s un environnement où ils peuvent s'épanouir, apprendre et grandir avec tous les mêmes outils quels que soient leur couleur de peau, genre, nom de famille ou adresse.

Soutenir les financements proposés par la délibération DASC0 1, c'est croire en l'égalité des chances et donner aux collègues du 10^e les moyens d'être une école inclusive et égalitaire, dans laquelle les élèves se sentent libres, épanoui.e.s, accompagné.e.s et en sécurité. Les établissements scolaires de l'arrondissement commémorent cette semaine le souvenir des enfants juif.ve.s déporté.e.s. À cette occasion, Mme JUILLET a eu des échanges avec les élèves sur le thème de la mixité, sur l'existence dans le passé d'écoles pour garçons et d'écoles pour filles, sur ce qui différenciait leur enseignement et sur le fait que la société de l'époque ne fournissait pas aux un.e.s et aux autres les mêmes outils et les mêmes chances. Soutenir la délibération DASC0 1, c'est aussi pouvoir dire aux écolier.ère.s et aux collégien.ne.s que, si l'inscription « École de garçons » sur certains établissements scolaires est de l'histoire ancienne, l'inscription sur le même fronton du triptyque « Égalité, liberté, fraternité » n'a jamais eu autant d'avenir. Mme JUILLET termine son intervention en réaffirmant que les conseils d'arrondissement ne sont en aucun cas de simples champs d'enregistrement de subventions mais aussi et surtout un lieu pour faire de la politique et porter haut et fort les valeurs de la République.

M. CLERWALL observe que la délibération DASC0 1 atteste que les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) peuvent recevoir tout au long de l'année des dotations complémentaires de fonctionnement qui sont destinées à assurer le financement de charges nouvelles ou exceptionnelles qui n'avaient pas été prises en compte dans les dotations initialement votées. Elle donne également l'opportunité d'évoquer le sujet des coûts et des problématiques liées aux travaux dans les établissements scolaires, à l'heure où l'enseignement du second degré est confronté à la réforme ATTAL. Celle-ci semble bien partie pour affecter le bien-être et l'autoestime des élèves en renforçant les inégalités scolaires et sociales, la mise en place de groupes de niveaux étant une mesure inefficace pour permettre aux élèves en difficulté de progresser. Cette réforme soulève aussi des questions relatives à l'explosion des classes, au suivi des élèves et aux relations parents-élèves.

En revenant aux ressources et au besoin de ressources, M. CLERWALL souhaite apporter un témoignage personnel en tant qu'enseignant stagiaire dans un collège du réseau d'éducation prioritaire (REP). Pour s'aligner sur la réforme ATTAL, ses collègues ont calculé qu'il faudrait, à effectifs d'élèves constants, une Dotation Horaire Globale (DHG) d'une cinquantaine d'heures supplémentaires minimum. Ce qui leur a été annoncé au lendemain de ce calcul, c'est l'attribution de 16 nouveaux élèves et la diminution de la DHG de 10 heures. L'enseignement du second degré va subir des suppressions de postes et des fermetures de classes qui vont à l'encontre du besoin de ressources des collèges publics. En souhaitant que ce sujet puisse

faire l'objet d'un débat organisé au sein du Conseil d'arrondissement, M. CLERWALL pose la question de savoir si, pour combler ce besoin de ressources, il ne serait pas possible de flécher le financement de certains collèges privés vers les dotations complémentaires destinées aux collèges publics.

(Mme Laurence PATRICE rejoint la séance : 19h50)

Mme CORDEBARD observe que, de toute évidence, le passage de témoin entre les ministres ne s'est pas très bien passé. Au-delà des propos choquants tenus par la nouvelle ministre de l'Éducation, le problème de fond est que le Gouvernement ne peut pas continuer à déclarer son soutien au service public tout en agissant à l'encontre de celui-ci avec la décision, par exemple, de fermer « à titre de rattrapage » de nombreuses classes, y compris dans des établissements REP et dans des écoles où les effectifs d'élèves n'ont pas diminué, voire ont légèrement augmenté. Un service de l'État qui s'est considérablement amélioré à Paris est la Préfecture de Police. Celle-ci est devenue l'un des partenaires avec lesquels la Ville peut discuter et construire des projets locaux. Quant aux responsables du rectorat, même si Mme CORDEBARD n'a pas de commentaires désagréables à faire à leur sujet, ils ne disposent que des moyens pour défaire les politiques de service public déjà en place mais non pas de ceux pour les reconstruire.

Mme CORDEBARD partage les propos tenus par Philomène JUILLET sur l'utilité des conseils d'arrondissement, alors que l'existence de ces derniers est menacée par des débats en cours. Les arguments mis sur la table par leurs détracteur.rice.s sont absolument surréalistes. Madame la Maire est persuadée qu'il faut défendre la démocratie et que l'arrondissement constitue un échelon politique important, de la même manière qu'elle est persuadée de la légitimité d'envoyer des conseiller.èr.s au Conseil de Paris pour qu'ils élisent ensuite leur maire, comme il arrive dans toutes les communes de France. L'arrondissement représente le lien « indéfectible » qui donne une cohérence aux politiques. Le projet de réforme des arrondissements – qui se présente, par ailleurs, techniquement difficile à construire – vise à recentraliser en supprimant ce lien intime qui permet une bonne représentation des habitant.e.s des différents quartiers parisiens.

M. FORT demande la parole pour une explication de vote. Tout en informant qu'il se prononcera en faveur de la délibération DASCO 1, il tient à préciser que le projet de réforme n'a aucunement l'intention de défaire les arrondissements. Mme CORDEBARD se trompe en estimant que la démocratie parisienne fonctionne bien et qu'elle est correctement représentée dans tous les arrondissements. À preuve de cela, il fait noter que, bien que 30% des habitant.e.s du 10^e n'aient pas voté pour l'actuelle majorité, M. FORT est le seul représentant de l'opposition à siéger en Conseil d'arrondissement. Une réforme est nécessaire, mais cette réforme ne va absolument pas dans le sens d'une déconstruction des arrondissements, bien au contraire.

Mme CORDEBARD signale à M. FORT que, selon le modèle de réforme présenté, il y aurait encore moins d'él.u.e.s de l'opposition en Conseil de Paris qu'actuellement. C'est justement la représentativité de tous les

territoires de la capitale qui permet d'avoir au sein du Conseil de Paris, via les arrondissements, un nombre important d'élus.e.s de l'opposition. Il serait très compliqué et contreproductif de défaire l'échelon de l'arrondissement et de le délégitimer pour des raisons de représentativité des habitant.e.s et de proximité. Ce serait une erreur politique et de fonctionnement grave, ainsi qu'une erreur catastrophique en termes de démocratie. Quel que soit le mode de scrutin, ce seront toujours les Parisien.ne.s qui choisiront celles et ceux qui devront les représenter. Mais délégitimer les arrondissements, qui ne pourraient plus participer à l'élection du ou de la Maire de Paris, ce serait un très mauvais signal justement en termes de représentativité des habitant.e.s.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		18	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

(Mme Sylvie SCHERER quitte la séance : 20h05)

2024 DDCT 1 – Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (750 086 euros pour 64 associations et la réalisation de 122 actions)

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN indique qu'aussi bien la délibération DDCT 1 que la DDCT 3 – qui sera votée avec les autres délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription – témoignent de l'opposition fondamentale de la Ville à la société que le Gouvernement souhaite mettre en place. Un ministre de la Culture sacrifié sur l'autel des ambitions personnelles d'une élue parisienne, une tradition d'accueil et de solidarité piétinée par la loi Asile et Immigration, des quartiers prioritaires complètement abandonnés par l'État. La majorité municipale réaffirme son attachement et sa reconnaissance envers les associations de quartier grâce auxquelles le 10^e arrondissement a échappé aux violences urbaines des dernières émeutes et à la spirale mortifère qui, entre 2017 et 2020, a coûté la vie à deux jeunes hommes dans des affrontements entre bandes rivales. À l'heure où l'État diminue de 80% les moyens alloués aux quartiers populaires, la majorité municipale réaffirme que le 10^e a besoin de ses associations et croit dans leur travail.

La majorité municipale croit aux valeurs du sport portées par les beaux projets des Anciens de la Grange-aux-Belles, de Paris Futsal et de SPEALS. Elle croit que la maîtrise de la langue française est indispensable à l'intégration, comme en témoigne son soutien aux associations Robert Desnos et Aire à Mots, et que la fracture numérique peut et doit être combattue, comme en témoigne son soutien à l'association Espace Universel. Elle croit à la solidarité et à une occupation non genrée de l'espace public, ainsi qu'à la culture et à une transition écologique juste et sociale, et pour cela elle soutient toutes les associations qui figurent

dans les délibérations DDCT 1 et 3 et qui concourent à l'amélioration des conditions de vie des habitant.e.s des quartiers populaires et à la réduction des inégalités territoriales.

Mme DIABY observe que la liste des associations soutenues par les délibérations DDCT 1 et 3 reflète l'idéal de société visé par la majorité municipale, c'est-à-dire une société progressiste, inclusive, féministe et écologique. L'un des leviers qui peuvent permettre sa réalisation est justement constitué par les associations. En tant que déléguée à la Petite Enfance, à la Protection de l'Enfance et aux Familles, Mme DIABY pense notamment aux actions menées auprès des familles. L'entraide et la solidarité dont les mamans font preuve sont des outils précieux d'émancipation pour les femmes. Elles participent également à la redéfinition des rôles de père et de mère au sein de la cellule familiale. Mme DIABY pense également aux mamans de la Grange-aux-Belles et du Buisson-Saint-Louis qui, par leur engagement quotidien, par l'énergie qu'elles investissent et qu'elles savent mobiliser chez les jeunes, contribuent significativement à l'apaisement de ces quartiers du 10^e arrondissement.

Mme DIABY souhaite également saluer les actions menées par les jeunes au sein des associations. Dans cette période de Jeux Olympiques et Paralympiques, leur implication fera de ces jeux un moment populaire, solidaire et inclusif. Les délibérations DDCT 1 et 3 apportent aussi leur soutien à des projets en faveur de la transition écologique. Pour que celle-ci ne se fasse pas au détriment des plus précaires, la Ville de Paris a besoin du concours des associations de terrain qui, au plus proche des habitant.e.s, sont en mesure d'identifier les difficultés auxquelles ces dernier.rè.s sont confrontés. Alors que l'État ne pense qu'aux chiffres et à réduire les moyens, la majorité municipale n'oublie pas que son engagement politique et l'idéal qu'elle vise sont étroitement liés aux actions des associations. Celles-ci permettent aux « minorités » – les femmes, les jeunes, les exclu.e.s et toutes celles et ceux qui peinent à faire entendre leur voix – d'occuper l'espace public, d'agir, de bouger les lignes, les codes et les habitudes, et de sortir parfois de sa zone de confort.

M. RAIFAUD souhaite saluer le travail essentiel réalisé par les associations du 10^e arrondissement qui sont soutenues par les délibérations DDCT 1 et 3 : l'ACORT, Axes Pluriels, Étonnant Cinéma, L'Aire à Mots, La Maison du Canal, MAGAB, Ngamb'art, Robert Desnos, DENA'BA, Espace Universel, IDL, Les Anciens de la Grange-aux-Belles, Paris Futsal et SPEALS. Ces deux délibérations ont également le mérite de fournir l'occasion de parler de la Politique de la Ville, qui vient d'être amputée par une décision gouvernementale. M. RAIFAUD regrette que dans le contexte de gentrification actuel, avec l'envolée du prix des logements dans le 10^e arrondissement et le fossé des inégalités qui se creuse de plus en plus, le gouvernement ait choisi de retenir comme critère le revenu médian pour déterminer si un quartier peut être éligible à la Politique de la Ville. Comme le revenu médian a augmenté à la Grange-aux-Belles et, en partie, au Buisson-Saint-Louis à cause de l'installation de personnes aux revenus supérieurs à la moyenne, l'État a décidé de ne plus aider ces deux quartiers où pourtant existent de poches importantes de pauvreté. Le 10^e arrondissement a beaucoup œuvré pour maintenir au sein de ses quartiers la mixité sociale. Maintenant, cette mixité sociale va être mise à mal par les décisions gouvernementales. Fort heureusement, la Ville de

Paris maintient son soutien à l'ensemble des associations qui font le lien entre les différents acteurs publics et mènent des actions structurantes dans les quartiers populaires.

M. JOUSSELLIN saisit l'occasion fournie par la délibération DDCT 1 pour revenir sur la Politique de la Ville et citer la déclaration – publiée dans *Libération* en décembre dernier – de Mme CORDEBARD s'exprimait ainsi à propos du 10^e : « *C'est un territoire fragile dans lequel on a investi comme des malades et, en récompense, l'État vous enlève tout ! C'est irresponsable et limite insultant* ». « Irresponsable », « insultant », « méprisant », il serait possible d'utiliser de nombreux qualificatifs pour caractériser la décision gouvernementale de faire sortir le 10^e du périmètre de la géographie prioritaire. Pour sa part, M. JOUSSELLIN y ajouterait celui de « politicien » car l'État a supprimé les quartiers prioritaires du 10^e pour en créer des nouveaux dans le 15^e.

Depuis 2015, la majorité du 10^e a investi dans les quartiers de la Grange-aux-Belles et du Buisson-Saint-Louis et, grâce à une politique ambitieuse, est passée de 4% à 17% de logement social en favorisant ainsi la mixité sociale qui lui est chère. Aujourd'hui, dans un contexte de crise sociale forte où l'inflation explose, où le prix de l'électricité ne cesse d'augmenter et où de plus en plus de familles vivent à la rue, le Gouvernement a décidé de supprimer les aides pour les quartiers qui font vivre cette mixité sociale. Il aurait été souhaitable – comme les communistes le demandent depuis de nombreuses années – que l'État ait décidé d'augmenter les salaires, d'établir l'impôt sur la fortune, de rembourser les soins à 100% et d'organiser un plan de lutte contre l'exclusion et la grande pauvreté. À la place de cela, il a décidé de supprimer les quartiers populaires comme si, en supprimant le mot « populaire », tous les problèmes étaient réglés.

Le Gouvernement s'est déjà montré incapable de réquisitionner les logements vacants pour héberger les familles à la rue. Ainsi, la Maire du 10^e a été obligée d'ouvrir une halte dans la mairie pour les héberger, et la Maire de Paris a utilisé un lycée du 18^e comme centre d'hébergement. Les élu.e.s communistes se félicitent que la Ville continue de financer les associations qui œuvrent pour améliorer les conditions de vie des habitant.e.s des quartiers populaires, mais ils aimeraient savoir combien de temps l'État continuera à se désintéresser de la question sociale et à la renvoyer aux collectivités territoriales tout en les asphyxiant économiquement. C'est un vote résolument de colère que les élu.e.s communistes feront ce soir, en se tenant à côté de la majorité et des associations pour contester la décision injuste et irresponsable du Gouvernement.

M. FORT estime que la majorité municipale a présenté les décisions gouvernementales concernant la Politique de la Ville de manière biaisée et réductrice. Tous.tes les élu.e.s sont d'accord que les actions réalisées par les associations et subventionnées par les aides de l'État ont été très utiles et ont notamment évité l'embrasement des quartiers du 10^e au moment des émeutes. Cependant, il ne faut pas réduire la question des quartiers prioritaires à la relation entre la Ville de Paris et l'État. La Politique de la Ville remonte à la loi Lamy du 21 février 2014, qui a fixé certains critères liés au revenu par habitant.e. Elle a établi que,

lorsqu'une certaine partie de la population d'un quartier est en dessous du revenu médian – qui s'élève aujourd'hui à Paris à 14 100 euros par an –, ce quartier est identifié comme quartier de la politique de la ville et bénéficie à ce titre des aides de l'État.

Si la géographie prioritaire a évolué en 2023, c'est parce que certains quartiers ont évolué. En France, 40 d'entre eux sont en effet sortis du zonage, alors que 111 ont rejoint au 1^{er} janvier 2024 la liste des quartiers de la politique de la ville. Pour M. FORT, il faut appliquer le principe de solidarité à l'échelle nationale et penser que, dans d'autres communes françaises, il existe peut-être des quartiers qui sont confrontés à des situations socio-économiques plus dégradées que celles des quartiers du 10^e, et qui nécessitent davantage des aides de l'État. En revanche, il ne faut pas nier non plus que dans les quartiers de la Grange-aux-Belles et du Buisson-Saint-Louis restent encore des poches de pauvreté et que le critère de revenu médian n'est probablement pas suffisant pour identifier les quartiers prioritaires. Pour ces raisons, M. FORT votera en faveur de la délibération DASC0 1, tout en soulignant que la refonte de la géographie prioritaire ne signifie pas que l'État a décidé de ne plus aider les quartiers populaires parisiens, mais seulement qu'il a décidé d'en aider d'autres qui en avaient plus besoin.

M. ALGRAIN réaffirme le fait que le Gouvernement semble être complètement déconnecté de la réalité et avoir une vision erronée de ce qui se passe dans les quartiers parisiens. En effet, ceux du 10^e évoluent et se gentrifient, mais ils gardent des poches de pauvreté et voient augmenter les tensions entre les différentes populations qui les habitent. Il ne faut pas oublier que le 10^e arrondissement est considéré comme une terre d'accueil et que la municipalité ne s'efface jamais devant ses responsabilités, et notamment celle d'ouvrir, dès que possible, des centres d'hébergement. L'État ne semble pas se rendre compte qu'il est nécessaire de scolariser les enfants qui arrivent dans ces centres d'hébergement et que ce sont les associations qui permettent à ces enfants et à leurs familles de s'intégrer dans la vie de quartier.

M. ALGRAIN a participé à une maraude dans le 10^e arrondissement en compagnie de l'ancien ministre du Logement Olivier KLEIN. Ce dernier a tellement pris conscience des situations de précarité extrême présentes sur le territoire du 10^e qu'il a été « débarqué » aux premiers signes de soutien à l'idée que Paris est encore concerné par les problématiques de pauvreté et que certains de ses quartiers ont encore besoin de l'intervention de l'État. Celui-ci a fait passer le nombre d'habitants et habitantes du 10^e, identifié.e.s comme Politique de la Ville, de 40 000 à un peu plus de 2 000.

Mme CORDEBARD convient avec M. FORT que les critères de la loi Lamy ne sont pas suffisants pour identifier les quartiers prioritaires. Ils ne tiennent pas compte, par exemple, de toutes les personnes qui vivent dans les centres d'hébergement du 10^e. À ce propos, elle rappelle que le ratio de ces dernières, par rapport à la population de l'arrondissement, est le plus élevé de Paris. Madame la Maire est fière du travail accompli et du fait que la violence et le trafic de drogues aient reculé. Aucun élu de la majorité ne prend du plaisir à dire que les habitant.e.s se sentent de moins en moins accompagnés par l'État et que la péréquation a augmenté d'année en année jusqu'au moment où les dotations attribuées à la Ville de Paris sont devenues

presque inexistantes. Mme CORDEBARD pense à la Politique de la Ville, mais aussi à la baisse des aides au logement, aux fermetures de classes et à la loi Asile et Immigration qui va affecter l'accompagnement des personnes d'origine étrangère habitant sur le territoire parisien. Paris est devenu une cible, même sa Maire et ses conseiller.ère.s sont accusé.e.s de ne pas avoir été élus légitimement.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		17	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

2024 DDCT 14 – Subventions (284 483 euros) à 3 associations pour le projet Réseau EIF-FEL 3 au titre de l'intégration

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN se réjouit de proposer au vote des élu.e.s la délibération DDCT 14 qui rappelle, après la marche de dimanche dernier contre la loi Asile et Immigration, que la Ville porte un autre idéal que celui du Gouvernement et qu'elle le fait par des actions concrètes montrant que l'accueil digne des migrant.e.s n'est pas seulement une question de volonté politique. Le Gouvernement utilise la vision la plus caricaturale des migrants, vision qui est proche de celle de l'extrême droite mais éloignée de la réalité du phénomène migratoire. Les chiffres du ministère de l'Intérieur indiquent que, sur 131 000 demandeurs d'asile en 2022, seulement 56 000, soit 42%, ont été autorisés à rester sur le sol français. 10% ont été renvoyés dans leur pays d'origine et les autres sont devenus des sans-papiers, perdus dans l'entre-deux de l'administration française, fragilisés et bloqués dans leur vie par une volonté politique électorale.

La France a pourtant les moyens d'accueillir dignement l'intégralité des 131 000 demandeurs d'asile qui frappent à sa porte. La preuve en a été donnée lorsque l'État a délivré 65 000 autorisations de séjour aux réfugié.e.s ukrainien.ne.s. La Ville de Paris œuvre concrètement pour garantir un accueil digne et aider à l'intégration les populations venant d'ailleurs. La délibération DDCT 14 permet de soutenir trois associations partenaires de la Ville dans le projet Réseau EIF-FEL (Évaluation Information Formation - Français En Liens), dont l'objectif est d'aider les personnes d'origine étrangère à acquérir la maîtrise de la langue française, outil indispensable à leur parcours d'intégration. Ce projet a été initié en 2016 par la Ville avec l'appui de la DASCO et l'aide du Centre Alpha Choisy, du Centre d'Études, de Formation et d'Insertion par la Langue (CEFIL) et de l'association Paroles Voyageuses. Ces trois associations œuvrent dans les 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e et, depuis un an, 10^e et 11^e arrondissements. En 2024, le projet EIF-FEL entre dans sa dernière année de fonctionnement et les subventions destinées à le finaliser s'élèvent à un montant de 284 483 euros.

Mme CHIUSANO rappelle que, quelques mois plus tôt, elle avait présenté en Conseil d'arrondissement une délibération pour soutenir le projet EIF-FEL. Ce projet permet une coordination de l'offre de formation à la faveur de parcours d'apprentissage plus cohérents pour les quelque 9 000 personnes qui sont concernées. L'apprentissage de la langue française est non seulement un levier d'intégration, mais aussi une condition de sa réussite. La Ville de Paris accompagne annuellement 20 000 apprenant.e.s et, plus largement, se mobilise pour soutenir les parcours d'intégration en matière d'accueil, de logement, d'emploi, d'accès aux droits et aux services publics, d'accès aux ressources éducatives et culturelles, et d'exercice de la citoyenneté. Ces enjeux ont une résonance particulière un mois après l'adoption par le Parlement de la loi Asile et Immigration et au lendemain d'une marche historique contre cette loi.

La politique menée par la Ville de Paris en matière d'intégration des personnes immigrées est ambitieuse, inclusive et résolument engagée. Cette politique locale devrait être complémentaire des dispositifs de l'État, mais apparaît de fait comme la réplique à la remise en cause de la promesse républicaine que le Gouvernement a faite à travers cette loi témoignant d'une extrême droite désormais aux portes du pouvoir. Facilitation des expulsions, durcissement de l'obtention de la nationalité française et remise en cause du droit du sol, durcissement aussi du regroupement familial. La loi Asile et Immigration, sur laquelle le Conseil constitutionnel se prononcera jeudi prochain, est la plus grande honte que la France a eu à vivre dans ces dernières années. Elle remet en cause les piliers de la République et ses valeurs fondamentales.

La Ville de Paris refuse de faire le tri des migrant.e.s dans les espaces d'hébergement d'urgence, alors que le nombre des enfants à la rue augmente de plus en plus. Elle refuse d'appliquer le principe de la préférence nationale dans l'attribution des aides sociales, en l'occurrence dans le versement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Elle refuse également d'augmenter le tarif des cantines scolaires et le prix des transports publics pour les plus fragiles. Paris prend ainsi le relais de l'État et affirme sa capacité à être une ville-refuge, une ville d'accueil. L'intégration peut représenter une épreuve et la responsabilité de la municipalité est de l'accompagner dans tous les domaines. Une délibération comme la DDCT 14 pourrait paraître anodine, mais elle ne l'est aucunement dans le contexte actuel et dans un arrondissement comme le 10^e qui rassemble 70 nationalités et où la richesse du vivre ensemble dépend de cette pluralité si précieuse.

M. JOUSSELLIN observe que la loi Asile et Immigration était censée – d'après les déclarations du Gouvernement – donner des financements supplémentaires pour l'apprentissage de la langue française. En réalité, elle renforce les besoins de connaissance de la langue pour la régularisation des migrant.e.s mais ne donne aucun nouveau financement aux associations. La même méthode s'applique à la régularisation des travailleur.euse.s sans-papiers qui connaît un durcissement dans ses modalités. La loi Asile et Immigration se définit comme une « loi d'équilibre » sur l'immigration, mais elle impose de fait le principe de la préférence nationale pour obtenir les allocations sociales, ainsi qu'un durcissement du droit du sol et du regroupement familial. Le Gouvernement s'est aussi engagé à revenir sur l'aide médicale de l'État dans

une loi future. Être élu comme dernier rempart contre l'extrême droite pour, finalement, mettre ses idées sur l'immigration dans la loi, c'est un concept qui fait mal à la politique et aux fondements de la République française.

Il n'y a qu'à attendre la décision du Conseil constitutionnel, même si celle-ci arrivera trop tard. Les élu.e.s communistes se félicitent que la Maire de Paris ait immédiatement annoncé son refus d'appliquer la loi Asile et Immigration et, lors du prochain Conseil de Paris, ils lui proposeront d'aller plus loin encore avec des délibérations visant à garantir, par exemple, l'accès au droit à la santé pour les réfugié.e.s, à célébrer la ville cosmopolite, à faciliter la régularisation des travailleur.euse.s sans-papiers et à mieux prévenir l'exploitation par le travail.

Mme CORDEBARD observe que l'indignation exprimée par les élu.e.s reflète celle des habitant.e.s du 10^e arrondissement, la loi Asile et Immigration niant, d'une certaine façon, le mélange culturel qui en constitue sa nature intrinsèque. Cette loi ouvre sur un univers parallèle qui heurte frontalement les convictions les plus profondes et les capacités à vivre ensemble des habitant.e.s du 10^e, qui savent prendre soin des plus fragiles quand il est nécessaire. Elle soulève l'indignation, ainsi que l'incompréhension et la colère en remettant en cause le droit de vivre sur le territoire français de milliers de personnes qui disposent de titres de séjour et qui sont bien intégrées dans la société, en les confrontant à des situations potentiellement compliquées.

Il est nécessaire que le Gouvernement se reconnecte avec la réalité, car l'ensemble des mesures prises sur l'immigration sanctionnent en quelque sorte les politiques parisiennes, alors que celles-ci ne sont pas des « modèles » mais des politiques mises en place par des équipes choisies par les habitant.e.s. La Ville de Paris voudrait discuter avec l'État, mais elle ne peut plus le faire. Mme CORDEBARD cite l'exemple d'une réunion récente avec l'ARS et la Préfecture d'Île-de-France, où il était question de décider comment accompagner les personnes sans-abri pendant la période des Jeux Olympiques et Paralympiques. La Ville soutenait l'idée de créer une sorte d'héritage en hébergeant tous ceux qui en avaient besoin et en construisant des politiques permettant de porter secours aux personnes à la rue. Au cours de la discussion, force a été de constater que les participant.e.s ne parlaient pas de la même chose car pour l'ARS et la Préfecture d'Île-de-France tout allait bien, au grand étonnement de l'ensemble des professionnel.le.s de la solidarité présents à la réunion. Mme CORDEBARD espère que M. FORT témoignera, aux côtés de la majorité municipale du 10^e, de celles que sont les réalités de terrain.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		17	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	

Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.

Mme CORDEBARD propose de voter en bloc les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription.

Délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription

2024 DFPE 11 – Subventions (7 635 022 euros) et avenants n° 1, 3 et 4 avec l'association ABC Puériculture (16^e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile

2024 DFPE 12 – Subvention (4 553 331 euros) et avenant n° 3 avec l'association La Maison Kangourou (LMK) (10^e) pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance

2024 DFPE 14 – Subventions (843 714 euros) et avenant n° 3 avec l'association Esperem (6^e) pour ses 4 établissements d'accueil de la petite enfance

2024 DJS 54 – Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2024

2024 DJS 55 – Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2024

2024 DAC 1 – Subventions (328 500 euros), conventions et avenants pour 7 structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque

2024 DAC 192 – Subventions (20 000 euros) à 2 structures parisiennes en faveur de la pratique artistique amateur adulte

2024 DAJ 3 – Subvention et avenant n° 1 (296 750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris

2024 DDCT 3 – Appel à projets Politique de la Ville – Subventions de fonctionnement (13 500 euros) à 7 associations pour le financement de 8 projets dans les quartiers populaires du 10^e arrondissement (1^{ère} enveloppe)

2024 DDCT 2 – Subventions au titre de l'engagement citoyen et associatif à 18 associations

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		17	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	

Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité sur l'ensemble des délibérations.

VŒUX

M. GUTTERMANN présente le premier vœu inscrit à l'ordre du jour.

10 2024 01 – VŒU PRÉSENTÉ PAR LES ÉLU.E.S DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE, SUR PROPOSITION DES ÉLU.E.S PCF, RELATIF AUX SUPPRESSIONS DE POSTES ENSEIGNANTS DANS LES ÉCOLES ET LES COLLÈGES PARISIENS

Considérant l'importance de l'école de la République pour construire une culture commune de haut niveau pour l'émancipation de tous les individus et pour répondre aux défis d'avenir ;

Considérant que les missions de l'école publique supposent des moyens humains à la hauteur des besoins, à commencer par un nombre d'enseignant.e.s titulaires permettant de réduire le nombre d'élèves par classe, mais aussi de garantir les remplacements inévitables ;

Considérant l'inquiétude des parents d'élèves quant au déficit de remplacement, ainsi que les propos de la ministre Amélie OUDÉA-CASTERA au sujet de l'école publique qui, bien que scandaleux et mensongers sur la réalité de ses choix individuels, ont le mérite de souligner l'importance du manque de moyens dont souffrent les établissements publics de l'Éducation nationale suite notamment à la politique menée pendant les deux quinquennats d'Emmanuel MACRON ;

Considérant que cette politique d'austérité s'est déjà traduite par la suppression de 1 117 postes de titulaires pour la rentrée de septembre 2023 au niveau national, et en particulier de 162 postes supprimés dans le primaire et de 180 postes dans le secondaire pour la seule académie de Paris ;

Considérant que le Gouvernement envisageait initialement la suppression de 2 440 postes après le vote du budget 2024 par la majorité présidentielle ;

Considérant que la communication sur réseau social de l'ex-ministre de l'Éducation nationale a prétendu réduire la baisse des postes dans le primaire à 650 postes nationalement ;

Considérant que le rectorat de Paris travaille pourtant toujours à la suppression de 160 classes en primaire et de 35 créations pour un bilan net de 125 postes supprimés en primaire, qui s'ajouteraient à la suppression de 128 postes dans le secondaire ;

Considérant que les premiers éléments de travail avancés par le rectorat partent effectivement sur la base de la suppression de 12 classes à Paris Centre, 12 classes dans le 10^e arrondissement, 12 classes dans le 11^e, 12 classes dans le 12^e, 10 classes dans le 13^e, 12 classes dans le 15^e, 11 classes dans le 16^e, 25 classes dans le 18^e, 21 classes dans le 19^e et 19 classes dans le 20^e ;

Considérant que ces suppressions de postes empêchent l'académie de disposer d'une brigade de remplacement suffisamment dotée en poste, comme constaté par les organisations syndicales et les fédérations de parents d'élèves et comme dénoncé par le Conseil de Paris lors de ses nombreuses interpellations du rectorat sur la question des suppressions de postes ;

Considérant que ces suppressions de postes contribuent soit à une mauvaise répartition des élèves au sein de l'école, soit à des classes trop lourdement chargées, au détriment des élèves et de leur avenir ;

Considérant que le nombre d'élèves par classe est un facteur qui influe largement sur la réussite de tous les élèves, et en particulier des plus fragiles et de celles et ceux qui ont été les plus impacté.e.s par la crise du Covid ;

Considérant l'étude Regards sur l'Éducation publiée par l'OCDE en 2022, qui établit que le nombre moyen d'élèves par classe en France est parmi les plus élevés des pays de l'organisation ;

Considérant que les suppressions de postes entraînent des classes surchargées et des conditions de travail dégradées qui mettent à l'épreuve les personnels de l'Éducation nationale et diminuent l'attractivité du métier ;

Considérant que la dégradation des moyens de l'Éducation nationale ne permet pas de lutter contre la ségrégation sociale croissante induite par les établissements privés qui bénéficient du double financement par les Finances publiques et par les familles, ségrégation qui détériore le vivre ensemble et participe du séparatisme social des plus aisé.e.s ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris en matière d'inclusion des élèves porteurs de handicap, et la nécessité d'accroître les moyens humains pour mieux les accompagner au cours de leur scolarité ;

Considérant que la campagne « Touche pas à ma classe » développée en 2023 a largement rassemblé des organisations de parents d'élèves, syndicales, associatives et des élus de différents groupes de gauche, parisiens, régionaux, députés et sénateurs, et que la pétition a été signée par des milliers de parents qui demandaient au ministère d'annuler les suppressions de postes dans l'Éducation nationale ;

Considérant les nombreuses pétitions organisées par les fédérations de parents d'élèves et largement signées par les parents d'élèves concernés directement ou non par des fermetures ;

Considérant les réactions déjà vives des organisations syndicales et des fédérations de parents d'élèves aux annonces de nouvelles saignées de postes dans l'Éducation nationale ;

Le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu que le ministère de l'Éducation nationale :

- Annule toute suppression de postes qui contreviendrait à la diminution du nombre moyen d'élèves par classe, tant dans le primaire que dans le secondaire ;***
- Renforce les brigades de remplacement, ainsi que celles d'enseignant.e.s spécialisés ;***
- Ouvre un nombre de postes conséquent, correctement rémunérés et bien formés, afin de répondre aux besoins des élèves porteur.euse.s de handicap ;***
- Développe une politique attractive d'embauche des enseignant.e.s qui passe par une revalorisation salariale tenant compte des revendications exprimées par les organisations syndicales ;***
- Affecte les moyens adéquats pour assurer le développement de l'école publique et pour prévenir toute fuite d'élèves vers le secteur privé.***

M. ALGRAIN remercie le groupe communiste d'avoir porté ce vœu en Conseil d'arrondissement et Philippe GUTTERMANN d'avoir rappelé l'hypocrisie dont fait preuve la ministre de l'Éducation en critiquant l'école publique alors même que le Gouvernement dont elle fait partie est responsable de son affaiblissement. Pour la rentrée 2024, le ministère prévoit une diminution du nombre de postes dans des proportions similaires à celle de l'an dernier, y compris dans des écoles qui ne connaissent pas de diminution du nombre d'élèves. En revanche, aucun effort n'est demandé aux établissements scolaires privés, qui reçoivent de plus en plus de financements. Tout cela est inacceptable.

En ce qui concerne l'enseignement du second degré, les décisions gouvernementales affaibliront davantage les cinq collèges du 10^e arrondissement, qui subiront la suppression de cinq divisions. Cela se traduira par des établissements scolaires avec des enseignant.e.s qui n'auront pas de postes complets et fixes, et qui devront partager leur semaine entre deux ou trois collèges sans plus pouvoir s'impliquer – comme ils.elles le souhaiteraient – dans le montage de projets avec les élèves. Celle du Gouvernement est une vision à courte vue, une vision RH plongée dans les chiffres qui ne fera qu'augmenter les inégalités sociales et la ségrégation. M. ALGRAIN tient à faire savoir aux membres de la communauté éducative et aux parents d'élèves que la majorité municipale du 10^e est à leurs côtés, comme en témoigne le vote favorable au vœu proposé par les élu.e.s communistes.

M. WATANABÉ-VERMOREL fait noter qu'il existe, d'une part, l'école de la République – inclusive, laïque et sociale – et, d'autre part, le projet du Gouvernement. Le mépris explicite pour l'école publique affiché par Mme OUDÉA-CASTÉRA ne fait que prolonger celui de la politique de l'État pour le projet républicain de l'école. Le service de l'éducation doit profiter à tous les enfants, sans exclusion, et le vœu rappelle qu'il faut

donner les moyens d'une politique inclusive réussie avec, par exemple, des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) plus nombreux, mieux formés et mieux payés. Il y a quelque chose d'odieux dans le fait d'avoir fermé des centaines de classes quand beaucoup d'argent est dépensé en calculs politiques et en cadeaux privés.

Il ne s'agit même plus de la « vision comptable » du ministère qui asphyxie les services publics au profit du secteur privé. Les dépenses engagées par la puissance publique vont profiter, d'une part, à une narration politique réactionnaire et, d'autre part, aux établissements scolaires privés qui sont financés par l'État à 73%. C'est l'organisation du séparatisme des élites qui va à l'encontre de l'idéal républicain. L'enjeu est trop important pour laisser faire sans réagir. À ce propos, M. WATANABÉ-VERMOREL salue la décision de Mme HIDALGO de suspendre le financement du collège privé Stanislas. À argent public, service public. Il ne s'agit pas de mettre à l'index l'ensemble de l'enseignement privé car certains établissements jouent le jeu de la mixité sociale et de l'inclusion, mais d'avoir pour lui une exigence à la hauteur des financements publics. M. WATANABÉ-VERMOREL profite de l'occasion pour appeler les établissements scolaires privés à se désolidariser de la ligne anti-républicaine portée par le collège Stanislas et soutenue par le Gouvernement.

M. FORT observe que les élu.e.s du 10^e arrondissement n'ont pas cessé de faire de la politique nationale alors qu'ils devraient s'intéresser davantage au quotidien des habitant.e.s. Ce n'est pas en répétant toujours les mêmes arguments que ceux-ci deviennent forcément vrais. En ce qui concerne la suppression de postes, à la rentrée 2024 il y aura 83 000 élèves en moins dans les établissements scolaires français. Face à ces chiffres, il est vrai que le Gouvernement avait envisagé de supprimer 2 500 postes d'enseignant.e.s mais, finalement, il a décidé de ne pas le faire. La ministre de l'Éducation nationale a réaffirmé, il y a seulement quelques jours, la volonté de l'État de ne pas supprimer aucun poste.

Pour ce qui est du 10^e, M. FORT est d'accord avec certains considérants du vœu, mais il ne votera pas en sa faveur en le jugeant purement déclaratif. Il arrive souvent, en effet, que les vœux adoptés en Conseil d'arrondissement ne soient pas suivis par des actions concrètes. Dans le 10^e – dirigé par une majorité de gauche depuis désormais 30 ans – il y a moins 10% d'habitant.e.s et moins 30% d'effectifs dans les écoles maternelles par rapport à 2014. La diminution des effectifs dans les écoles maternelles se répercute automatiquement sur les élémentaires, les collèges et les lycées. M. FORT ne défend pas l'idée de surcharger les classes, mais pense qu'il faut tenir compte de cette logique comptable. Pour éviter la fermeture de classes, conserver les postes d'enseignant.e.s et avoir du poids dans les négociations avec le ministère de l'Éducation nationale, la majorité du 10^e devrait travailler davantage sur les causes qui poussent les habitant.e.s à quitter l'arrondissement.

Mme CORDEBARD répond à M. FORT que les accusations portées contre la majorité du 10^e – qui, d'après lui, ne travaillerait pas en faveur des habitant.e.s – sont fausses et désagréables à entendre. Un désaccord profond sur l'analyse de la situation divise la majorité municipale et l'opposition. Les chiffres de l'APUR

montrent qu'un quart en 2020 et près d'un tiers aujourd'hui des logements du 10^e sont devenus des résidences secondaires ou des locations saisonnières pour les touristes, ce qui réduit les possibilités pour les familles de s'installer dans l'arrondissement. Lors de discussions avec les parlementaires, la majorité municipale a demandé de pouvoir disposer de leviers plus puissants pour lutter contre le développement de ce type de logements en fixant, par exemple, des quotas. Dans d'autres pays, des moyens législatifs ont permis de faire reculer l'« airbnbisation » des villes. En France, il n'a pas été possible de les obtenir et certaines petites villes risquent de perdre tous leurs habitants au profit des vacanciers et touristes. En revanche, la politique du logement social, soutenue par la Mairie du 10^e, permet aux familles de s'installer dans l'arrondissement.

Le vœu de la majorité municipale, relatif aux suppressions de postes d'enseignants dans les écoles et les collèges parisiens, est adopté à la majorité (1 vote contre : Bertil FORT).

Mme PATRICE présente le deuxième vœu inscrit à l'ordre du jour.

10 2024 02 – VŒU DÉPOSÉ PAR ÉLIE JOUSSELLIN, LAURENCE PATRICE ET PHILIPPE GUTTERMANN, ÉLU.E.S DU GROUPE PCF, RELATIF À UN HOMMAGE À THÉO KLEIN

Considérant que Théodore KLEIN, plus connu sous le nom de Théo KLEIN, naît en 1920 dans le 10^e arrondissement, où il vécut dans un immeuble abritant sa famille française juive d'Alsace depuis 1876 ;

Considérant que pendant l'Occupation nazie, dans les années 1942-1944, il est l'un des responsables de la Résistance juive en France avec le réseau clandestin La Sixième ;

Considérant qu'au sein de ce réseau Théo KLEIN organise des convois pour faire passer des juifs en Suisse, permettant de sauver la vie notamment de nombreux enfants, et qu'il dirige également des jeunes juifs vers le maquis El du Tarn ;

Considérant qu'en 1945, Théo KLEIN devenant avocat à la Cour d'appel de Paris aide alors des familles juives spoliées à récupérer leur appartement ;

Considérant qu'il œuvre toute sa vie à défendre la mémoire de la Shoah, notamment dans les années 1980-1990 où il mène avec énergie la bataille contre le Carmel installé au sein du camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau ;

Considérant que Théo KLEIN devenu un ardent militant du renouveau de la vie juive française et du dialogue laïque entre les différentes cultures et croyances assure en ce sens plusieurs responsabilités au fil de sa vie

tel que président de l'Union des Étudiants juifs de France, vice-président puis président du CRIF ou encore président du Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme à Paris ;

Considérant que Théo KLEIN, décédé à Paris presque centenaire en 2020, reste une des grandes figures républicaines du judaïsme libéral en France, grand humaniste toujours ouvert aux dialogues de paix ;

Considérant la stature de grand avocat du barreau parisien de Théo KLEIN qui dirige un des plus importants cabinets d'affaires de la capitale ;

Sur proposition des élu.e.s PCF, Élie JOUSSELLIN, Laurence PATRICE et Philippe GUTTERMANN, le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu que :

- ***La Ville de Paris rende hommage à Théo KLEIN en apposant une plaque là où il est né et a vécu au 94 rue d'Hauteville dans le 10^e arrondissement.***

Mme CORDEBARD remercie Laurence PATRICE et rappelle que dans cette semaine du 22 au 28 janvier, à l'occasion de la Journée internationale à la mémoire des victimes de la Shoah, de nombreuses cérémonies et rencontres sont organisées dans le 10^e arrondissement. Elle invite notamment les élu.e.s à se rendre dans les écoles où les rares survivants des camps de concentration et de la guerre viennent témoigner devant les enfants, entretenir le souvenir pour construire ensemble un avenir meilleur.

Le vœu déposé par les élu.e.s communistes, relatif à un hommage à Théo Klein, est adopté à l'unanimité.

M. JOUSSELLIN présente le troisième et dernier vœu inscrit à l'ordre du jour.

10 2024 03 – VŒU DÉPOSÉ PAR ÉLIE JOUSSELLIN, LAURENCE PATRICE ET PHILIPPE GUTTERMANN, ÉLU.E.S DU GROUPE PCF, RELATIF AU PROLONGEMENT DE LA TRÊVE HIVERNALE ET AUX EXPULSIONS LOCATIVES

Considérant le niveau d'inflation sur l'ensemble de l'année 2023, estimé à 4,9% par l'INSEE ;

Considérant la baisse du pouvoir d'achat des ménages français, notamment les plus fragiles, dans ce contexte d'inflation ;

Considérant les conclusions du rapport sur l'état du mal-logement en France publié en 2023 par la Fondation Abbé Pierre qui estime que, durant son enquête, 1 210 000 personnes locataires étaient en situation d'impayés de loyers ou de charges s'exposant ainsi à une procédure d'expulsion locative ;

Considérant que cette situation s'est aggravée depuis ;

Considérant qu'en moyenne 16 000 expulsions avec concours de la force publique sont recensées chaque année par la fondation Abbé Pierre ;

Considérant l'adoption de la loi Kasbarian au Sénat le 2 février 2023, qui durcit les sanctions contre les individus considérés comme « squatteurs », affaiblit les protections des locataires en situation d'impayés de loyer et accélère les procédures d'expulsion ;

Considérant que la fin de la trêve hivernale prévue le 31 mars 2024 fait craindre un important engorgement des commission de prévention des expulsions, des commissions de surendettement et commissions de médiation DALO, qui devront intervenir sur des situations dégradées avec d'importants impayés et traiter un flux de demandes supérieur à la normale au regard du caractère inédit de l'inflation ;

Considérant la perte massive des capacités d'accueil en hébergement dû à l'inaction de l'État et au choix des « hôtels sociaux » de privilégier leur activité commerciale dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques ;

Considérant l'effort de la Ville en matière d'hébergement pour combler les manquements de l'État, comme en témoigne l'ouverture du centre d'hébergement dans l'ancien lycée Suzanne Valandon en décembre 2023 ;

Considérant que 622 personnes sont mortes à la rue en 2022 selon le Collectif des Morts à la Rue ;

Considérant que la perspective des JOP 2024 incite de nombreux propriétaires à présenter un congé pour reprise à leur locataire, dans le but de proposer le logement en location sur des plateformes telles qu'Airbnb ;

Considérant qu'il est autorisé de mettre sa résidence principale en location sur des plateformes comme Airbnb pour un total maximum de 120 jours par an mais que les Jeux Olympiques et Paralympiques risquent d'entraîner de nombreux abus ;

Considérant que cette situation risque de faire exploser le nombre d'expulsions et que cela empirerait une situation de sans-abrisme déjà inédite ;

Considérant que l'État doit jouer pleinement son rôle dans l'application du droit fondamental et universel au logement reconnu par la loi du 5 mars 2007 ;

Considérant que l'Exécutif parisien s'est toujours prononcé pour l'application pleine et entière des dispositions de la loi ALUR visant à protéger les locataires et de la circulaire ministérielle du 26 octobre 2012 sur la mise en œuvre du droit au logement opposable ;

Considérant que ces dispositions prévoient la proposition d'un logement adapté aux ménages DALO menacés d'expulsion avant tout concours de la force publique ;

Considérant la charte de prévention des expulsions votée en Conseil de Paris en 2017 et signée entre l'État et la Ville de Paris, réunissant les acteurs de la lutte contre les expulsions (Préfecture de Police, DRIHL, Ville de Paris, CAF, huissier.ère.s, acteurs associatifs, représentant.e.s de locataires, bailleurs sociaux et privés, ADIL, etc.) ;

Considérant que cette charte répond aux nombreux vœux adoptés en Conseil de Paris appelant à mieux prévenir les expulsions, et qu'elle réaffirme en particulier la protection des ménages DALO ;

Considérant le Fonds de Solidarité pour le Logement de Paris qui vise à accompagner les ménages en difficulté, à développer des outils d'aide à l'accès et au maintien dans le logement, et à prévenir les expulsions locatives ;

Considérant le vœu relatif à la fin de la trêve hivernale présenté par le Groupe Communiste et Citoyen au Conseil de Paris de mars 2023 ;

Sur proposition des élu.e.s du groupe PCF, Élie JOUSSELLIN, Laurence PATRICE et Philippe GUTTERMANN, le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu que la Maire de Paris :

- Interpelle le Gouvernement sur le risque d'augmentation des expulsions locatives à la suite de la fin de la trêve hivernale, et que celle-ci soit prolongée en conséquence ;***
- Interpelle le préfet de Police pour qu'aucune expulsion locative n'ait lieu à Paris pour les locataires de bonne foi sans solution immédiate de relogement ;***
- Poursuive le travail aux côtés des bailleurs sociaux afin de garantir toutes les possibilités de maintien dans le logement avec l'objectif de limiter les expulsions.***

Mme JOUBERT rappelle que le logement reste la première préoccupation des Parisiennes et des Parisiens. Dans une ville qui compte près d'un quart de logements vacants, il reste très difficile de se loger à un prix abordable. C'est la raison de l'engagement très volontariste et ambitieux de la majorité municipale pour le logement social, qui passera de 25% à 40% d'ici 2035. Alors que l'abbé Pierre a disparu le 22 janvier 2007 et que 2024 célèbre les 70 ans de son appel vibrant pour plus de solidarité, alors que le jeudi 25 janvier sera lancée la 7^e édition de la Nuit de la Solidarité – qui, en 2023, décomptait plus de 3 000 personnes dans les rues de Paris sans solution d'hébergement –, alors que les places d'hébergement d'urgence manquent terriblement et que le Gouvernement vient de débloquer si tardivement une enveloppe insuffisante à couvrir tous les besoins, il est nécessaire de défendre les droits des locataires parisiens.

Dans cette année si particulière de Jeux Olympiques et Paralympiques, la tentation est grande pour certains propriétaires de céder aux sirènes mirobolantes de sommes folles tellement éloignées des loyers parisiens perçus et souvent déjà élevés. La municipalité doit faire son possible pour encadrer les dérives du marché qui ne s'autorégulent jamais au bénéfice du plus grand nombre. La Maire de Paris a appelé solennellement le Gouvernement et le Préfet à travailler ensemble à l'héritage des Jeux. Pas de Jeux réussis sans solidarité, pas de Jeux réussis sans prise en compte des personnes à la rue. Il ne faut pas ajouter de la difficulté à celles déjà connues, et multiplier les expulsions à la veille des Jeux serait un contresens. Le groupe Paris en Commun votera en faveur du vœu déposé par les élu.e.s communistes.

Mme CORDEBARD craint que cette année si particulière – qui se prépare à accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris – ne « donne la fièvre » à certaines personnes, qui risquent de se retrouver ensuite avec un gros mal de tête. La responsabilité revient à la majorité municipale de modérer les effets de cette fièvre auprès de celles et ceux qui se laissent emporter par l'enthousiasme, et de protéger les habitantes et les habitants du 10^e arrondissement.

Le vœu déposé par les élu.e.s communiste, relatif au prolongement de la trêve hivernale et aux expulsions locatives, est adopté à l'unanimité (1 abstention : Bertil FORT).

Mme CORDEBARD clôt la séance en donnant rendez-vous le jeudi 25 janvier à toutes celles et ceux qui souhaitent participer à la 7^e édition de la Nuit de la Solidarité, et en annonçant que le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le 7 mai à 18h30.

La séance est levée à 21h20.

Signature	Signature
Mme Alexandra CORDEBARD Maire du 10 ^e arrondissement	M. Bertil FORT, conseiller Secrétaire de séance